

## **PV de séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2023**

Le Conseil Municipal de Valernes, régulièrement convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni le mardi 27 juin 2023 à 18h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe PIK, Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle GRZESINSKI, Emilie MORAN, Claude ROLLAND, Cécile THIRARD-AUTHEMAN  
Messieurs Bernard DESCHAMPS, Frédéric EYRIES, Daniel LATIL, Jean-Christophe PIK  
Absent : Hervé GASSIER

Bernard DESCHAMPS assure le secrétariat de séance

### **ORDRE DU JOUR**

**DM** concernant un jeu d'écritures **sur le budget eau assainissement, exercice 2023** (réajustement de 92 euros en dépenses/recettes, sur les comptes subventions d'équipement et autres installations, matériel et outillage technique).

*Délibération 2023\_016 votée à l'unanimité ; adoptée*

**FODACC 2023 subvention travaux de mise en sécurité de l'église** : la consolidation du mur côté droit représente un coût de 19649 € HT, 10806,95 € HT en Fodacc, 8842,05 € HT en autofinancement selon estimation de l'architecte. Le dossier va être transmis avec demande de dérogation pour pouvoir débiter les travaux ; un arrêté sera joint.

*Cette démarche est votée à l'unanimité (délibération 2023\_017 ; adoptée)*

**DSEC (Dotation de solidarité aux communes victimes d'évènements climatiques ou géologiques) subvention pour travaux de réfection voirie (catastrophe naturelle) :**  
**Amendes de police, aide départementale pour réfection voirie (catastrophe naturelle) :**

Les orages de fin Mai (jusqu'à 150 mm de pluie) ont fait effondrer une partie de la route menant à La Bastide Noble. Le devis de la Routière du Midi s'élève à 16521 € HT. Les dégâts sur la route allant chez Emilie Moran se montent à 6000 €.

Le financement DSEC est fonction de ce que la commune a dépensé l'année d'avant en fonctionnement et investissement, soit 40% ; 10% pour les amendes de police ; 50% en autofinancement.

2 délibérations sont prises : 1 pour demander le DSEC, 1 pour les amendes de polices

*Délibérations 2023\_018 et 2023\_019 votées à l'unanimité et adoptées*

**Fonds de concours CCSB diagnostic architectural et technique de l'église :**

*Délibération mise en suspens*

### **Demandes de subventions associations :**

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer

- 1000 € à Arthea.U pour le prochain Octobre Rose à la vue d'un dossier complet

*Délibération 2023\_021 votée à l'unanimité ; adoptée*

- 750 € à Ciel Mon Marché pour les frais d'animation musicale à la vue d'un dossier complet et devant le succès de ces manifestations estivales

*Délibération 2023\_022 votée à l'unanimité; adoptée*

- 1000 € au Comité des Fêtes pour les frais du feu d'artifice (2000 € étaient demandés, mais il n'a pas été tiré l'an passé), contre remise d'une facture acquittée

*Délibération 2023\_023 votée à l'unanimité ; adoptée*

### **Secours / Aide exceptionnelle :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 5200 € à la famille ukrainienne pour frais de loyer, consommation d'eau, cantine .Somme à mandater sur l'article no 6713 "Secours" du budget général de la commune, qui sera remboursée par la CAF.

*Délibération 2023\_020 votée à l'unanimité ; adoptée*

## Centre de Secours et Incendie de Sisteron : participation financière de la commune de Valernes

### Avenant à la convention caserne

M le Maire avait transmis aux conseillers un mail de Mr Grimaud, de la municipalité de Sisteron, par lequel cette municipalité, en tant que maître d'ouvrage, explique que dans le contexte inflationniste de 2022 le coût de la nouvelle caserne pourrait connaître une augmentation de 700 000 € voire plus et que les travaux ne débuteraient qu'en 2024 au lieu de 2023.

Ce mail donne également le texte d'une délibération et de ses attendus qu'il est demandé de faire voter avant le 31 Juillet. Cette délibération consiste à modifier la convention pour exprimer la participation définitive des communes non pas en raison d'un montant mais en raison d'un pourcentage du coût réel de l'opération à terminaison.

Toutefois, il a été adressé au maire un projet de convention modifié dans lequel les participations sont exprimées en montants dans lesquels les 700 000 € d'augmentation sont entérinés s'écartant ainsi du texte proposé pour les délibérations.

Dans le débat qui a suivi, Frédéric Eyriès a rappelé qu'il était déjà opposé au principe même du financement du plan bâtiminaire selon la convention cadre de février 2020 dont la caserne de Sisteron est une application et à laquelle les communes n'ont pas été invitées à souscrire. Il reste attaché à ce que le plan bâtiminaire du SDIS soit financé selon le processus régulier de financement des SDIS instauré par la loi de départementalisation, le SDIS restant totalement maître de son immobilier et la répartition de l'effort communal étant faite au niveau du département. Il indique qu'il sera donc contre une délibération qui maintient le dispositif tel quel.

Il a également fait remarquer que l'évolution de l'indice de la construction ne pouvait expliquer l'augmentation annoncée et qu'exprimer notre subvention en pourcentage du coût réel à terminaison revenait à subventionner toutes sortes de dérapages indépendamment de l'évolution normale de prix de la construction.

Il ressort du débat que tous les conseillers sont pour participer au plan bâtiminaire et, qu'au moins en majorité, ils souhaitent conserver le principe de la participation des seules communes dites de premier appel et donc de la convention déjà signée.

Il ressort également que, même si l'évolution de l'indice du coût de la construction est plus forte que celle des ressources de la commune, il peut être accepté d'y adapter notre subvention car cet indice traduit une charge réelle que subit le projet. En revanche, l'adoption de la délibération proposée par Sisteron consisterait à accepter d'emblée une augmentation non justifiée de l'ordre de 5 400 €.

En revanche, les conseillers considèrent qu'on ne peut pas accepter des évolutions de coût non justifiées et sans délibération préalable. Et donc qu'on ne peut se contenter de constater a posteriori un coût réel. Il est également rappelé que dans la mesure où la phase de conception détaillée est quasi terminée, on ne devrait pas s'attendre à des modifications significatives.

*En conclusion, à la majorité (5 voix pour : Isabelle GRZESINSKI, Emilie MORAN, Claude ROLLAND, Daniel LATIL, Jean-Christophe PIK ; 2 abstentions : Cécile THIRARD-AUTHEMAN, Bernard DESCHAMPS ; 1 voix contre : Frédéric EYRIES) le Conseil*

- *confirme la souscription à la convention multipartite mais ne confirme que le montant initial de 18 534 € tout en acceptant de le réviser par actualisation des versements en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction entre décembre 2021 et le moment où ils sont réglés,*
- *demande que le coût définitif du projet soit acté dès la phase de conception détaillée conformément à l'article 7 de la convention cadre,*
- *accepterait des évolutions liées à des modifications de définition du projet ou à des conditions particulières de réalisation qu'à condition d'avoir pu en délibérer préalablement sur la base de justifications données,*
- *refuse de lier la subvention à un constat a posteriori du coût réel,*
- *n'accepte donc pas les termes de la délibération ni le projet d'avenant tels quels proposés par Sisteron.*

*M le maire indique que le texte de la délibération correspondante, non rédigé en séance, sera rédigé en mairie en tenant compte de ces décisions.*

*La délibération a pris le numéro 2023-024.*

## QUESTIONS DIVERSES

Jean-Christophe PIK aborde le sujet du paiement à l'ONF d'un % sur les recettes de la forêt, indiquant que TDF est hors périmètre ; à suivre...

Il fait part du coût pour la récente fuite d'eau du Plan ; la facture importante de Polder initialement 11064 € a déjà été ramenée à 9000 €, pour un goudronnage voulu par la DDE.

M. le Maire présente le programme Atout Village 04 dont l'objet est de permettre aux communes rurales de développer leur projet de territoire. Il émet quelques idées pour chacun des 4 axes du programme en demandant aux conseillers de faire part des leurs afin de pouvoir candidater avant fin juillet 2023 :

Village vert en transition écologique (ombrière, chaudière biomasse) et biodiversité (Canal de St Tropez).

Village vivant et animé (achat d'un véhicule pour une personne qui aidera nos aînés).

Un beau village qui met en valeur son patrimoine et ses paysages (travaux de l'église).

Procurer les services essentiels aux habitants (marchés du jeudi, un distributeur de produits locaux)

Il aborde l'idée soumise aux nouveaux gérants du restaurant de location de vélos électriques à la CCSB et proposer ainsi une prestation d'itinéraires de balades avec fourniture de casse-croûte.

Après réunions, échanges, lettre à la sous-préfète en mai dernier, ... M. le Maire va envoyer un courrier à la directrice de la DDE afin de pouvoir conserver prise et seuil du Canal de Ventavon Saint-Tropez, indiquant que la commune est prête à aménager une passe à poissons.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h15



Signature  
Secrétaire de Séance

